

Revenons aux terres en jachère. On payera une prime de \$4 l'acre pour les pièces laissées en jachère et \$2 l'acre si on y sème des céréales secondaires. On prétend que cette année, les emblavures seront réduites de 9 millions d'acres. Je n'y crois rien. On prévoit qu'il y aura environ 15,500,000 acres en jachère, à l'exclusion de l'augmentation des 9,000,000, et, s'il faut en croire les chiffres cités par mon préopinant (M. Leader), 35 p. 100 de nos cultivateurs sèment moins de 50 acres en blé et 62 p. 100, moins de 100 acres. Les honorables députés comprendront facilement qu'il n'est pas possible, pour les cultivateurs, de laisser en jachère des étendues beaucoup plus considérables que par le passé. Comme quiconque, le cultivateur a besoin d'argent pour vivre; si les prix baissent, il sème ordinairement plus de grain, car il lui faut toujours un certain revenu. Donc, je ne crois pas que le programme préconisé par le Gouvernement ait des résultats bien importants.

Le prix des céréales secondaires depuis quelques années a été si bas qu'il a été presque impossible de faire les frais de la culture. Je connais plusieurs cultivateurs de mon district qui conservent du grain dans leurs greniers parce que, depuis deux ou trois ans, le prix qu'ils pourraient en obtenir ne dépasse pas beaucoup les frais de transport à l'élevateur; c'est vrai surtout en ce qui concerne l'avoine de qualité inférieure. Le seigle est à peu près dans le même cas.

Au cas où ce programme serait adopté, le ministre du Commerce ou celui de l'Agriculture se sont-ils demandés où l'on emmagasinerait la récolte de blé de 1942? Nous avons compris qu'il faudrait réduire les emblavures, car il sera impossible d'obtenir des prix raisonnables tant que le surplus que nous possédons ne sera pas réduit. Monsieur le président, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'en dire plus long à ce sujet à l'heure actuelle, puisque nous aurons l'occasion de l'étudier plus à fond dans quelque temps.

Le ministre de l'Agriculture nous a cité une partie du rapport du comité consultatif du blé, mais, comme tous les députés, je crois, s'y intéressent beaucoup, je désirerais qu'on le consigne en entier au compte rendu ou qu'on le dépose sur le bureau de la Chambre.

Je conseille également au ministre du Commerce de s'efforcer de découvrir les raisons pour lesquelles on a remanié les catégories ces derniers mois. Plusieurs de mes voisins, à l'époque du battage, ont vu leur blé classé dans la catégorie n° 1, mais plus tard on l'a relégué à une catégorie inférieure, n° 3 dans certains cas. Il s'agissait du même blé. Il y a du louche là-dedans, si on me permet d'employer cette expression, il y a quelque

[M. Fair.]

chose de radicalement défectueuse dans nos méthodes de classement lorsqu'il est possible d'agir de la sorte. Il faut en conclure que quelqu'un vole le cultivateur et c'est au ministre qu'il appartient de remédier à un tel état de choses.

A l'ouverture de la session, en novembre dernier, le député de Bow-River (M. Johnston), a placé au *Feuilleton*, au nom de notre groupe la résolution suivante:

Considérant que les prix des instruments aratoires, tous les frais de subsistance et les gages agricoles ont augmenté à cause de la guerre;

La Chambre est d'avis que le Parlement devrait immédiatement adopter les mesures nécessaires pour assurer aux cultivateurs du Canada un prix déterminé de pas moins d'un dollar (\$1.00) par boisseau pour le blé du Nord, Numéro un (1), à l'élevateur local, sur au moins les 2,000 premiers boisseaux de la récolte de 1941.

Au cas où le ministre de l'Agriculture ou le Gouvernement et ses amis croiraient que ce prix est exorbitant, je vais citer un passage tiré d'une brochure publiée par l'Association libérale de la Saskatchewan et sortie des ateliers de la Commercial Printers Limited, à Regina. Voici:

Les pays européens veulent commercer.

Le parti libéral veut commercer.

Le commerce relèvera le prix du blé à un dollar.

Ce prix d'un dollar mettra fin à vos difficultés.

Achetez des chemises, des chaussures, des pantalons et des paletots obtenus de ceux qui consomment votre blé.

M. TRIPP: Le prix du blé a atteint un dollar depuis la distribution de cette circulaire.

M. FAIR: Je prie l'honorable membre de garder le silence; lorsque j'aurai terminé mes remarques, il pourra parler tant qu'il voudra. J'allais dire, monsieur le président, qu'un dollar le boisseau est précisément ce que nous désirons obtenir. Et la circulaire ajoute:

Ce prix d'un dollar paierait vos frais d'exploitation et vos impôts.

Ce prix d'un dollar vous permettrait d'acquitter les salaires de vos employés et les frais de réparation.

Ce prix d'un dollar paierait vos primes d'assurance et vous permettrait d'acheter une robe neuve à votre femme.

La circulaire se termine par ces mots, en caractères gras: "Votez pour le parti libéral".

M. TRIPP: C'est ce qu'ils ont fait.

M. FAIR: Et ils le regrettent depuis. Je dois dire à l'honorable membre qui vient de m'interrompre, qu'il est bon que nous ayons des élections de temps à autre, car le peuple, s'il commet parfois des erreurs, se rappelle la parole célèbre: "On peut tromper certaines